

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

10/03/2022

Dossier complet le :

10/03/2022

N° d'enregistrement :

2022 - 12357

**1. Intitulé du projet**

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

EARL TUQUET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe DARRACQ

RCS / SIRET

41139063600016

Forme juridique

EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

défrichement de 0,9250 ha en vue de mise en culture agricole.  
Une que surface > 0,50 ha, il faut notifier cette demande au cas par cas.

#### 4.2 Objectifs du projet

mise en culture pour céréales.

En le prix des céréales aujourd'hui, il faut que je sois en capacité d'en produire davantage afin de pouvoir me voir en mieux ma surface de canards - mulards prêt à faire.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

coupe des arbres

débroussaillage

A noter que le peuplement est faible, d'où le classement sur les parcelles cadastrales en "LANDE"

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ensemencement céréales.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette demande au cas par cas sera à la DDTM des Landes pour l'étude de la demande de défrichage à la pelle ces parcelles soumise.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
85m x 140m. (en triangle) surface totale = 0,9250 ha	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de PARPAIS (40330),  
lieu dit HOURICAT.  
C 246 (0,5055 ha)  
C 247 (0,4195 ha)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il ne présente strictement aucun danger. Je prévois de laisser un petit îlot boisé pour le faune mais tout alentour est destiné à la culture agricole.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je suis en train d'acquies ces parcelles pour laquelle j'ai signé un compromis de vente (cf pages en annexe). La vente définitive est prévue le 28/03/22 mais je souhaite anticiper afin d'avoir les autorisations à temps pour pouvoir ensemençer ces parcelles.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

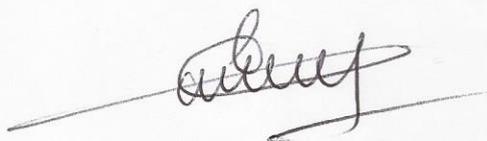
Fait à

Louneville

le,

10/03/2022

Signature



Département :  
LANDES

Commune :  
MARPAIS

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 08/02/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

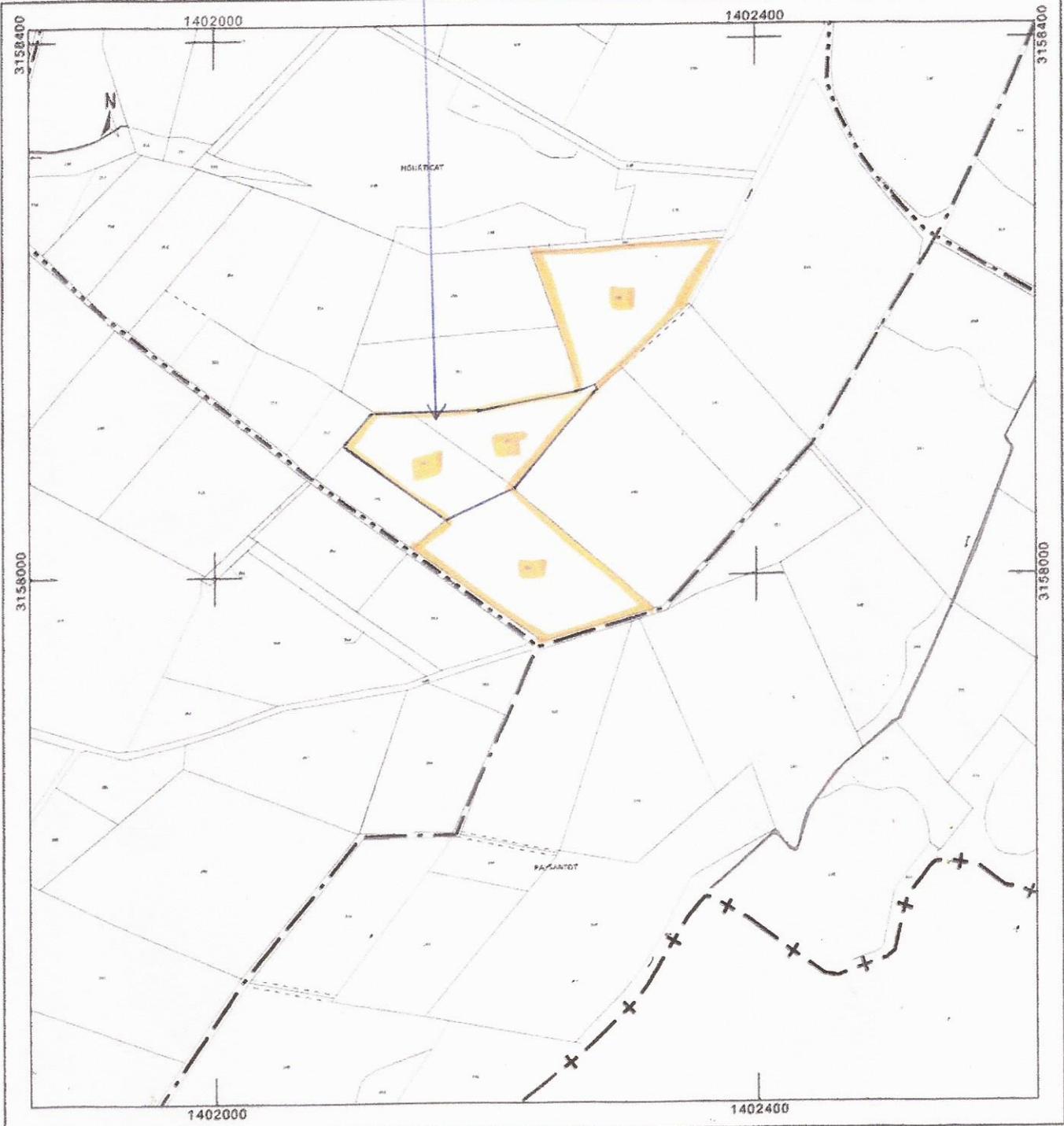
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
DAX  
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE  
PAUL DOUMER 40107  
40107 DAX  
tél. 05.58.56.37.48 - fax 05.58.56.37.11  
ptgc.400.dax@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*parcelles objet de la demande*



*il s'agit de digrichen*  
*La C248 dont je vais être propriétaire sera censurée en l'état*



partie, être dressé afin de constater cette défaillance, sans pour autant conférer une authenticité à l'acte sous signatures privées ainsi annexé, ce procès-verbal pouvant alors être publié au fichier immobilier dans l'attente d'une décision judiciaire.

### ABSENCE DE FACULTE DE SUBSTITUTION

Il est ici spécialement convenu que la réalisation par acte authentique ne pourra avoir lieu qu'au profit de l'acquéreur ci-dessus désigné, sans aucune substitution possible quel que soit le bénéficiaire.

### ABSENCE DE FACULTE DE CESSION

Il est ici spécialement convenu que la réalisation par acte authentique ne pourra avoir lieu qu'au profit de l'acquéreur ci-dessus désigné, le vendeur faisant interdiction à l'acquéreur de céder à un tiers, personne physique ou morale, sa qualité de partie au présent contrat, par dérogation aux dispositions de l'article 1340 nouveau du Code Civil.

### OBLIGATION D'INFORMATION

Les parties déclarent être parfaitement informées des dispositions de l'article 1112-1 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations aux termes duquel :

*"Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant.*

*Néanmoins, ce devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation.*

*Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.*

*Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.*

*Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.*

*Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants."*

Elles déclarent avoir parfaitement conscience de la portée de ces dispositions et ne pas y avoir contrevenu.

### DESIGNATION

Un ensemble de parcelles de diverses natures situées à MARPAPS (40330).

Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	C	0029	FOUNDAN	02 ha 33 a 20 ca
	C	0244	HOURTICAT	01 ha 00 a 00 ca
	C	0246	HOURTICAT	50 a 55 ca
	C	0247	HOURTICAT	41 a 95 ca
	C	0248	HOURTICAT	92 a 80 ca
Contenance totale				05 ha 18 a 50 ca

*Ry KL*

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve et tel qu'il sera dénommé dans le corps de l'acte par le terme "l'immeuble".

Etant précisé que la nature de chaque parcelle vendue est la suivante :  
C 29 : terre; C 244 : terre ; C 246 : lande ; C 247 : lande ; C 248 : lande.

Plan - L'immeuble n'a pas donné lieu à l'établissement d'un plan par un géomètre-expert, mais il figure entouré d'un liseré orange sur les copies des plans cadastraux demeurées ci-annexées.

Il est toutefois précisé qu'un plan cadastral est un document administratif utilisé pour recenser et identifier les immeubles en vue de l'établissement des bases des impôts locaux. Sa finalité étant essentiellement fiscale, il n'a pas vocation à garantir un droit de propriété.

Usage - L'acquéreur déclare ne pas avoir l'intention de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur le terrain acquis au sens de l'article L.115-4 du Code de l'urbanisme.

Absence de délai de rétractation - L'immeuble faisant l'objet des présentes n'étant pas destiné à l'usage d'habitation, il n'entre pas dans le champ d'application de l'article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation offrant un délai de rétractation à l'acquéreur non professionnel d'un immeuble à usage d'habitation.

Quotité des droits concernés - L'immeuble vendu appartient aux vendeurs, savoir :  
- A Monsieur Maurice LABAT-LABOURDETTE : à concurrence de la totalité en usufruit.  
- A Monsieur Philippe LABAT-LABOURDETTE : à concurrence de un/ quart en nue-propriété.  
- A Monsieur Jacques LABAT-LABOURDETTE : à concurrence de un/ quart en nue-propriété.  
- A Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE : à concurrence de un/ quart en nue-propriété.  
- A Monsieur Alain LABAT-LABOURDETTE : à concurrence de un/ quart en nue-propriété.

Description - L'acquéreur déclare avoir visité les lieux à sa convenance et dispense le vendeur d'une plus ample désignation ou d'autres précisions concernant leur consistance.

Qualité du sol - Absence de remblai - Le vendeur déclare qu'à sa connaissance, l'immeuble n'a jamais fait l'objet d'un remblai.

#### **ORIGINE DE PROPRIETE**

Le vendeur s'oblige à justifier d'une origine de propriété trentenaire et régulière de l'immeuble sus-désigné.

#### **EFFET RELATIF**

Attestation immobilière aux termes d'un acte reçu par Maître Stéphanie DE MONREDON LABORDE, notaire à ORTHEZ, le 28 mars 2012, publié au service de la publicité foncière de MONT DE MARSAN, le 30 avril 2012 volume 2012P numéro 3274.

82 PD

803 du 3 septembre 2013.

• les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les parties peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un délégué à la protection des données que les parties peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les parties estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

#### AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent engagement exprime l'intégralité du prix convenu, et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à SALIES DE BEARN.

Le 07 février 2022

Sur seize (16) pages

En un seul exemplaire, qui, du consentement des parties, restera en la garde et la possession du notaire rédacteur des présentes, conformément au premier alinéa de l'article 1375 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016.

Le présent acte comprenant :

renvoi  
mot nul  
ligne nulle  
blanc barré  
chiffre rayé

XL  
Paw

Mr Xavier LABAT-LABOURDETTE qualité et es-qualité

Mr Philippe DARRACQ

modification depuis.

De nationalité française.  
Résidant en France.

Monsieur Alain Marc LABAT-LABOURDETTE, comptable, demeurant à ORTHEZ (64300), 408 chemin Larte.

Né à ORTHEZ (64300), le 05 juillet 1966.

Epoux en uniques noces de Madame Bernadette CRABOS.

Monsieur et Madame LABAT-LABOURDETTE mariés à la Mairie de CASTETIS (64300), le 11 septembre 1993, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

De nationalité française.  
Résidant en France.

**Ci-après dénommés, ensemble, "LE VENDEUR"**

Et soumis solidairement entre eux à toutes les obligations leur incombant en vertu du présent acte.

D'UNE PART

## 2) Acquéreur

Monsieur Philippe DARRACQ, agriculteur, demeurant à SAULT DE NAVAILLES (64300), 2701 route de Bonnegarde.

Né à ORTHEZ (64300), le 19 octobre 1974.

Epoux en uniques noces de Madame Maryline DALAINE.

Monsieur et Madame DARRACQ mariés à la Mairie de MARPAPS (40330), le 29 juillet 2000, sous le régime de la participation aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jean-Claude GUICHEMERRE, Notaire à ORTHEZ (64300), le 28 Juin 2000, sans modification depuis.

De nationalité française.  
Résidant en France.

**Ci-après dénommé "L'ACQUEREUR"**

D'AUTRE PART

## **PRESENCE - REPRESENTATION**

En ce qui concerne le vendeur :

- Monsieur Maurice LABAT-LABOURDETTE est représenté par Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE, pharmacien, demeurant à SALIES DE BEARN (64270), 10 chemin Labarthe, ici présent et acceptant, en vertu d'une procuration sous seing privé électronique en date du 07 février 2022, dont une copie est demeurée ci-annexée.

- Monsieur Philippe LABAT-LABOURDETTE est représenté par Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE, pharmacien, demeurant à SALIES DE BEARN (64270), 10 chemin Labarthe, ici présent et acceptant, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à SALIES DE BEARN, du 07 février 2022, dont une copie est demeurée ci-annexée.

- Monsieur Jacques LABAT-LABOURDETTE est représenté par Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE, pharmacien, demeurant à SALIES DE BEARN (64270), 10 chemin Labarthe, ici présent et acceptant, en vertu d'une procuration sous seing privé électronique en date du 05 février 2022, dont une copie est demeurée ci-annexée.

- Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE est présent.

- Monsieur Alain LABAT-LABOURDETTE est représenté par Monsieur Xavier LABAT-LABOURDETTE, pharmacien demeurant à SALIES DE BEARN (64270), 10

*PLS* *x2*

réf : A 2022 00025 / GP/CL

**COMPROMIS DE VENTE D'IMMEUBLE**

Entre les soussignés :

**1) Vendeurs**

Monsieur Maurice Gaston LABAT-LABOURDETTE, retraité, demeurant à ORTHEZ (64300), 6 rue Xavier Darget.  
Né à ORTHEZ (64300), le 23 octobre 1933.  
Veuf en uniques noces de Madame Geneviève Marie Cécile MARQUE.  
De nationalité française.  
Résidant en France.

Monsieur Philippe LABAT-LABOURDETTE, docteur en chirurgie dentaire, demeurant à ORTHEZ (64300), 209 impasse de harbious.  
Né à BORDEAUX (33000), le 19 février 1960.  
Epoux en uniques noces de Madame Claudine Elisabeth CAZENAVE.  
Monsieur et Madame LABAT-LABOURDETTE mariés à la Mairie de SAINT PIERRE DU MONT (40280), le 28 octobre 1983, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.  
De nationalité française.  
Résidant en France.

Monsieur Jacques André LABAT-LABOURDETTE, médecin, demeurant à DAX (40100), 89 rue des Cités.  
Né à BORDEAUX (33000), le 05 février 1962.  
Epoux en uniques noces de Madame Josianne Maryvonne DUPONT.  
Monsieur et Madame LABAT-LABOURDETTE mariés à la Mairie de CENON (33150), le 27 juin 1987, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.  
De nationalité française.  
Résidant en France.

Monsieur Xavier Emmanuel LABAT-LABOURDETTE, pharmacien, demeurant à SALIES DE BEARN (64270), 10 chemin Labarthe.  
Né à BORDEAUX (33000), le 22 décembre 1963.  
Epoux en uniques noces de Madame Régine Anne CHINETTE.  
Monsieur et Madame LABAT-LABOURDETTE mariés à la Mairie de OLORON SAINT MARIE (64400), le 12 septembre 1992, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans

